

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-sept, le vingt novembre à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 19 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est
En Exercice : 19 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD, Odile RAVIER, Gilbert DAMEZIN, Christian BONNET GONNET, Véronique BARROSO, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO.

Absents ou excusés : Fabien CHATELAT, Thérèse ARNAUD-TISSERAND

Pouvoirs : 1, Thérèse ARNAUD-TISSERAND à Jean GALLIEN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CANTELLO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du 3 octobre 2017
- 34-2017 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des Vals du Dauphiné
- 35-2017 Urbanisme – Convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné
- 36-2017 : DESAFILIATION de la commune et du CCAS d'ECHIROLLES du CDG 38
- 37-2017 : Personnel communal - modification du tableau des emplois pour avancement de grade
- 38-2017 : rétrocession d'une CONCESSION au CIMETIERE
- 39-2017 : Demande de subvention à l'agence de l'eau - acquisition désherbeur thermique)
- 40-2017 : SDH – garantie d'emprunt
- 41- 2017 : Travaux sur l'EGLISE
- 42-2017 : changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 43 – 44 - 45- 2017 : BUDGET : DM
- 46-2017 : Projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie - validation étude de programmation
- QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h08

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 3 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- ✚ Participation aux frais de fonctionnement des écoles de classes spécialisées : le maire précise qu'il a signé une convention avec :
 - * la commune de Les Avenières-Veyrins-Thuellin pour 2 enfants de la commune qui fréquentent une ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour un montant de 1 686 € pour l'année scolaire 2017/2018
 - * la commune de La Tour du Pin pour 1 enfant de la commune qui fréquente une ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour un montant de 1 078.58 € pour l'année scolaire 2016/2017
 - * la commune de Les Avenières-Veyrins-Thuellin pour la participation en RASED (réseau aide spécialisées aux élèves en difficulté) coût pour l'année 2017/2018 : 236.60 €

- + Création d'un seuil pour l'installation d'un portail et barrière afin de fermer l'extérieur de la Maison Médicale : 6 552 € TTC – Entreprise PEQUAY Bruno de St André le Gaz
- + Modification réseaux sous dallage pour l'aménagement du restaurant : 4 420 € HT – 5 304 € TTC – ent. VERGNAUD de St Georges d'Espéranche
- + Convention Déneigement : après consultation d'entreprises, la prestation du déneigement de la commune a été confiée au GAEC des Pâturages de La Chapelle de la Tour. Le maire a signé la convention d'un an reconductible 2 fois.
- + ILLUMINATIONS :
 - ✓ Pose de boîtier/prise sur 12 supports existants sur la Rue Mathieu Marmonier par l'entreprise SERPOLLET : 1 980€ H.T. (165€ HT Prix unitaire)
 - ✓ Acquisition de 12 décors lumineux « bouquet de cristaux » à DECOLUM : 2 316 € H.T. (prix unitaire 193€ HT)
 - ✓ Pose et dépose des 25 décors lumineux sur la Rue Mathieu Marmonier par l'entreprise ST Clair Electricité : 2 900 € (prix unitaire 116€ HT)
- + **URBANISME - Permis de construire accordés :**
 - ✓ PC n° 17 10021 – PATTARD Geneviève : hangar agricole au 349 route des plagnes, le 30 octobre 2017
 - ✓ PC n° 17 10020 – CHAINEAU Sylviane – LAKES Mathieu : 2 habitations au 41 route de Morestel (Chatainelet - parcelle A 2218) le 3 octobre 2017
- + **URBANISME – Déclarations de travaux accordées :**
 - ✓ DP n° 1710025 PONCET Christelle : abri jardin au 95a route du mollard 1 clos coquaz, le 19 octobre 2017
 - ✓ DP n° 1710026 – BRANCHAT Dominique : remplacement porte garage par porte fenêtre au 1350 montée de la chapelle, le 19 octobre 2017
 - ✓ DP n° 1710027 – LAVERGNE Laurine : remplacement porte garage par porte fenêtre + vélux au 396 route du mollard, le 19 octobre 2017
 - ✓ DP n° 17 10028 – BRONNEC Alain : remplacement abri métallique par abri en bois au 82 avenue du stade : le 9 novembre 2017
 - ✓ DP n° 17 10029 – BORDERON Pascal : remplacement devanture magasin au 517 rue Mathieu Marmonier : le 9 novembre 2017

Délibération 34-2017 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des Vals du Dauphiné

M. le Maire donne connaissance du rapport de la CLECT, approuvé par le conseil communautaire des Vals du Dauphiné du 7 septembre 2017.

Ce rapport rappelle les compétences obligatoires et évalue le transfert de :

- L'office du tourisme de La Tour du Pin
- Les zones d'activités, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

Il propose au conseil municipal d'approuver ce rapport ainsi que le montant de l'attribution de compensation tel que présenté, soit 70 747 € pour notre commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT des Vals du Dauphiné.

Arrivée de Gérard BOUVIER à 20h20 en cours de délibération sur l'urbanisme

Délibération 35-2017 : Urbanisme – Convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire indique que, depuis le 1^{er} janvier 2017, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour 6 Communes de l'ancienne Communauté de communes des Vallons du Guiers, qui bénéficient d'un service commun mutualisé avec la Communauté de communes voisine de Val Guiers ainsi que pour La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Il indique qu'une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmise aux Communes concernées pour approbation.

Il précise que les Communes demeurent bien compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement le support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont :

- Instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de Construire, d'Aménager, de Démolir) au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.
- Améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Il ajoute qu'une répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires.

Il indique, également, que la Commission Aménagement des Vals du Dauphiné s'est prononcée à l'unanimité, le 9 mai dernier, en faveur d'une clef de répartition forfaitaire, calculée en fonction des objectifs de construction, déterminés pour chaque Commune, par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Isère. Il précise que le principe de facturation à l'acte pour chaque Commune n'a pas été retenu par les membres de la Commission.

En outre, Monsieur le Maire indique que la masse salariale du service d'instruction des autorisations d'urbanisme est de 99 270 €. Ce montant correspond à 2,3 ETP (Equivalent temps plein) et n'intègre pas le recrutement éventuel d'un 4^{ème} instructeur à temps plein, non remplacé depuis l'été 2016. 30% de cette masse salariale est prise en charge par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, soit 29 781 €. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné prend également en charge les frais de gestion du service (logiciel, fournitures etc...) soit 4 963 € par an en moyenne. (Hors budget SIG également pris en charge par la Communauté de communes). La part restante à répartir, chaque année, entre les Communes qui bénéficient du service, serait de 69 489 €. Le coût total de fonctionnement du service (salaires et frais de gestion) est donc de 104 233 € pour l'année 2017.

Finalement, Monsieur le Maire détaille la méthode de répartition :

- 1- Prise en compte du taux de construction admis par le SCoT Nord-Isère pour chaque Commune en fonction de sa typologie (6, 8, ou 10 logements pour 1 000 habitants).
- 2- Calcul du besoin maximum de production de logements par an et par Commune en fonction de sa population (taux de construction SCoT x Population / 1 000).
- 3- Calcul du nombre de logements global à produire par an sur toutes les Communes concernées par le service ADS en fonction des objectifs SCoT (simple addition des chiffres calculés au point n°2).
- 4- Calcul de la part (en pourcentage) de chaque Commune sur ce nombre total de logement à produire.
- 5- Répartition du coût (69 489 €) entre les Communes en fonction de ces parts.

Un tableau précise la participation pour chaque commune. Pour notre commune la participation annuelle est de 2970 euros. Il est précisé qu'en cas d'intégration d'une ou de plusieurs nouvelles Communes cette répartition nécessitera d'être recalculée.

Le Conseil Municipal approuve le contenu de la convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Délibération 36-2017 : DESAFILIATION de la commune et du CCAS d'ECHIROLLES du CDG 38

Monsieur le Maire explique que le CDG38 est un Etablissement Public Administratif, fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens entre les Collectivités Territoriales. Il promeut une application uniforme du Statut de la Fonction Publique Territoriale pour plus de 14000 agents exerçant auprès de plus de 700 employeurs isérois.

Il accompagne les élus et leurs services dans les domaines du conseil statutaire, il organise les 3 CAP (Commissions Administratives Paritaires) départementales, le CTP (comité technique paritaire) et le

CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité), le secrétariat du conseil de discipline. Il conseille en gestion des ressources humaines.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38, les autres peuvent s'affilier volontairement.

Le Centre de Gestion de l'Isère a informé le Maire de la demande de la ville et du CCAS d'Echirolles, employeurs affiliés volontaires au CDG38 depuis son origine, de désaffiliation du CDG38. Leur décision s'inscrit dans un contexte de recherche de marges de manœuvres financières.

Le manque à gagner lié à cette désaffiliation est estimé à environ 0.200 M€ sur un montant de recettes de fonctionnement de 8.824 M€ en 2016.

L'exécutif du CDG38 prend l'engagement que cette désaffiliation n'aura pas d'impact sur le montant de notre cotisation obligatoire : 1 % de la masse salariale.

Le conseil municipal, conformément au décret N° 85-643 du 26 juin 1985, doit se prononcer dans un délai de deux mois, pour éventuellement s'opposer à ces désaffiliations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS
De désapprouver cette demande de désaffiliation

Délibération 37-2017 : modification du tableau des emplois pour avancements de grade

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, et l'avis de la commission administrative paritaire

M. le maire propose la création de :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 135 h par mois
- 1 emploi d'agents spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 145 h par mois
- 1 emploi d'attaché territorial principal à temps complet

Par ailleurs, il demande au conseil municipal, de supprimer :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à 135h par mois
- 1 emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à 145h par mois
- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet

Le conseil municipal après délibération par 16 voix POUR et 1 abstention (Christian BONNET GONNET)

- Accepte la modification du tableau des effectifs,
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Délibération 38-2017 : RETROCESSION d'une CONCESSION au CIMETIERE

Le Maire présente au conseil municipal une demande de Mme GAGNOUD Marie Agnès pour la rétrocession d'une partie de la concession double n° 381 figurant au plan du cimetière sous le numéro A 27, enregistrée le 26 juin 2015 pour une période de 30 ans pour un montant de 210 €.

Le Maire expose que compte tenu de la durée, et du montant perçu, la commune devra restituer la somme de 90.75 euros à Mme GAGNOUD Marie Agnès.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte la rétrocession de la moitié de la concession située au cimetière communal sous le numéro A 27 et la restitution au concessionnaire de la somme de 90. 75 euros.

Délibération 39-2017 : Acquisition DESHERBEUR THERMIQUE

Le maire rappelle que dès 2018 l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite pour le désherbage des biens communaux.

Il expose qu'une démonstration de matériel de désherbeur thermique à vapeur a été réalisée par l'entreprise BRIQUET de RUY.

Ce matériel pourra également servir pour arroser les fleurs.

Il a été proposé l'achat du matériel de démonstration au prix réduit de 29 900 €.

La commune a la possibilité d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal après délibération donne son accord pour l'acquisition de ce désherbeur thermique au prix de 29 990 € HT et autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès de l'agence de l'EAU

Délibération 40-2017 : SDH : garantie d'emprunt

Le Maire présente au conseil une demande de la SDH pour la garantie des 4 emprunts qu'elle réalise dans le cadre de la construction des 15 logements sociaux au centre bourg.

La garantie porte pour la commune sur 40 % des emprunts et pour la communauté de communes sur 60 %, soit :

PLUS : 497 957.20 € - durée 40 ans

PLUS Foncier : 66 699.60 € - durée 50 ans

PLAI : 62 443.60 € - durée 40 ans

PLAI foncier : 8 893.20 € - durée 50 ans

Le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie pour un emprunt total de 1 589 984 € à hauteur de 40%, et ce pour la durée totale du prêt.

Arrivée de Fabrice GENTIL à 20h48

Délibération 41-2017 : TRAVAUX EGLISE

Le Maire informe que des fissures apparaissaient sur le bâtiment de l'église. Il a missionné le cabinet VEYRIBAT de Veyrins Thuellin afin d'effectuer une expertise et en déterminer la cause. Le coût de cette prestation s'élève à 4 150 € HT

Une pose d'échafaudage est nécessaire pour effectuer des tests et poser des repères sur les fissures afin de déterminer si la voute bouge. Le devis de l'entreprise COLLONGE de Faverges de La Tour s'élève à la somme de 1 6560 € HT.

Après analyse des différents tests qui seront effectués par Veyribat, il sera préconisé des travaux et peut être des investigations supplémentaires.

Le Conseil donne son accord pour faire effectuer une expertise sur le bâtiment de l'église et approuve les différents devis présentés.

Délibération 42-2017 : Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. le Maire rappelle que la commune a, par délibération en date du 16 décembre 2013, signé la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La commune utilise la plateforme IX Bus proposée par la société JVS-MAIRISTEM.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif IX Change.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les nouveaux documents nécessaires au changement d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Délibération 43-2017 : BUDGET – décisions modificatives**➤ section de FONCTIONNEMENT - crédits supplémentaires :****COMPTES RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
77	7718	Autres produits exc. Sur opération gestion	
77	7788	Autres produits exceptionnelles	4 700.00
77	7713	Libéralités reçues	500.00
75	752	Revenus des immeubles	5 500.00
74	74835	Attribution Etat compensation Exo. TH	4 901.00
74	74834	Attribution Etat compensation Exo. TF	963.00
74	74121	DGF – dotation solidarité rurale	5 145.00
73	7381	Taxe droit mutation	22 550.00
013	6419	Remboursement rémunération	10 390.00
		TOTAL	54 649.00

COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	6284	Redevances pour autres prestations services	1 000.00
011	6135	Locations mobilières	1 000.00
011	60621	Combustibles	1 000.00
011	6256	Missions	1 000.00
011	6281	Concours divers	1 000.00
012	6455	Cotisations Assurance personnel	10 000.00
012	6456	Versement au FNC supplément familial	1 000.00
012	6413	Personnel non titulaire	10 000.00
012	6411	Personnel titulaire	14 789.00
65	65548	Autres Contributions	15 000.00
65	657351	Subv. Fonctionnement – GFP Rattachement	260.00
65	657341	Communes membres GFP	1 000.00
		TOTAL	54 649.00

➤ section d'INVESTISSEMENT - crédits supplémentaires :**COMPTES RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
041	1323	Subv. Equip. Non transféré département	14 205.00
041	1325	Subv. Equip. Non transféré CL	18 181.00
041	2031	Frais d'étude	46 290.00
041	238	Avances et acomptes versés	19 300.00
		TOTAL	97 976.00

COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
041	2151	Réseaux VOIRIE	51 686.00
041	2313	Constructions	46 290.00
		TOTAL	97 976.00

➤ **section d'INVESTISSEMENT – virement de crédits :****CREDITS à OUVRIR**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
20	2031	Frais étude	20 000.00
20	2051	Concessions et droits similaires, brevets	3 900.00
		TOTAL	23 900.00

CREDITS à REDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS	-23 900.00
		TOTAL	-23 900.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives du budget de l'exercice.

Délibération 46-2017 : REHABILITATION du bâtiment de la MAIRIE : étude de programmation

Le Maire rappelle que par délibération du 3 octobre 2017 il a été validé le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie réalisée par le cabinet ARCHIGRAM, dont l'enveloppe financière prévisionnelle s'élevait à 827 492 € H.T.

Le Maire rappelle que pour permettre la réhabilitation de la mairie prévoyant la création d'une salle de mariage/conseil plus vaste, le réaménagement des services et bureau de la mairie, il était nécessaire de déloger la médiathèque.

Le Maire informe que suite à une réunion de Commission ou il a été débattu du coût du projet, il a été demandé au bureau d'étude un chiffrage excluant la médiathèque du bâtiment et en l'intégrant dans une salle du groupe scolaire.

Des 3 scénarios établis, la solution choisie ramène le coût du projet à 622 205€ HT (projet mairie + projet médiathèque).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la poursuite du projet tel que choisie pour un montant de 622 205 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques Bernard, fait le point :

- sur le chantier du centre bourg
 - Problème de branchement assainissement réalisé par la communauté de communes
 - Demande par ENEDIS pour le branchement en électricité, uniquement pour SDH. II aurait été souhaitable que le branchement soit commun avec ISERE HABITAT. Une convention sera a signé pour le passage du branchement sur le domaine public.
 - La vente des lots côté cimetière a été plus difficile et Isère Habitat a vendu à un promoteur privé qui a déposé un permis de construire pour 2 pavillons jumelés soit 4 logements destinés à la location Le style de construction reste le même.
- Le moteur de la bétonnière a été réparé pour un montant de 200 euros.
- Le secrétariat de mairie accueillera une stagiaire du 4 au 22 décembre

Arrivée de Thérèse TISSERAND à 21h46

Commission travaux/voirie :

- Il est reparlé de l'aménagement du carrefour des Bėjui/Platière sans attendre l'éventuel vente de terrain de Mme FRANCOIS, Il sera demandé au Département et à la communauté de communes d'étudier le projet sur le programme de voirie 2018 (aménagement d'un plateau traversant en zone 30 et de la pointe du bėjui)

Commission scolaire :

Lors du dernier conseil d'école, il a encore été demandé d'élargir le créneau de garderie du matin à 7h30 au lieu de 7h45. Un sondage doit être réalisé par les parents d'élèves pour connaître le nombre de familles concernées. La demande sera étudiée en fonction des résultats.

Commission Animation :

Hervé Guillaud informe que 280 pensées ont été plantées dans les bacs.

Bilan des animations/réalisations :

- il ne sera pas remis de vasques sur les barrières situées près du plateau traversant de l'école car elles gênent la visibilité des automobilistes.
- Pour la fête de la musique 2018, il est envisagé d'associer les associations communales à l'organisation et de la réaliser en plein air.
- Vogue/foire de septembre : il n'y aura pas de vide grenier – A prévoir d'autres animations, tel que le défilé de tracteur qui a rencontré un succès
- Pour le final de l'animation « centenaire de la guerre 14/18 » sera réalisé à Dolomieu par une exposition de 2 semaines à la Chapelle.
- CCAS :
- Nathalie Peutin propose d'organiser une formation à l'utilisation du défibrillateur qui sera proposé au personnel, aux enseignants et encadrants sportifs.
- Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 19 décembre à 19h.

Levée de séance : 22h46

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	

Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	